

RCS : DRAGUIGNAN

Code greffe : 8302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 00622

Numéro SIREN : 898 971 965

Nom ou dénomination : A L'EAU FUTES

Ce dépôt a été enregistré le 20/12/2023 sous le numéro de dépôt 7959



Greffe du tribunal de commerce de Draguignan
CS 60223 - Palais de Justice 83006 DRAGUIGNAN CEDEX
Téléphone : 0494508327
www.greffe-tc-draguignan.fr - www.infogreffe.fr

HC/2021 B 00622

SOVATEC
espace Euro
45 AVENUE DE LA 1ÈRE ARMÉE
83300 DRAGUIGNAN

Nos références : HC/2021 B 00622

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT
(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : A L'EAU FUITES

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

LA PERRUCHONNE
440 CHEMIN DES NEGADIS
83300 DRAGUIGNAN

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 898971965 R.C.S Draguignan

Le greffier soussigné constate le 20/12/2023 le dépôt, arrivé au greffe le 29/11/2023, enregistré sous le numéro 2023/7959, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 30/06/2023

Récépissé délivré le 20/12/2023

Maître Cécile LESTOURNELLE-HALLEZ

Maître Odile GIULIANO



Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		30/06/2023			30/06/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	990	215		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	56 502	13 793	42 709	28 369
	Autres immobilisations corporelles	833	39	794	
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	280		280	280
TOTAL (II)		58 606	14 047	44 559	28 649
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	27 011	1 280	25 731	37 881
	Autres créances	4 076		4 076	1 802
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	128 138		128 138	47 735
	Charges constatées d'avance				
TOTAL (III)		159 225	1 280	157 945	87 417
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		217 831	15 327	202 504	116 066
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				280	280
(3) dont créances à plus d'un an					

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

20 DEC. 2023

83300 DRAGUIGNAN
Déposé sous le N° 776

2003/7959

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

30/06/2023

30/06/2022

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	1 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	39 679	
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	35 838	40 679
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	86 517	50 679
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	64 984	49 051
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 768	1 905
	Dettes fiscales et sociales	46 235	14 430
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	115 986	65 387
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	202 504	116 066
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		35 838,01	40 679,40
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		115 986	65 387
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

30/06/2023

30/06/2022

		France	Exportation	12 mois	14 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	221 219		221 219	121 478
	Montant net du chiffre d'affaires	221 219		221 219	121 478
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
CHARGES D'EXPLOITATION	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits			5	1
	Total des produits d'exploitation (1)			221 224	121 479
	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			24 018	17 090
	Variation de stock				
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres achats et charges externes			102 819	49 989
	Impôts, taxes et versements assimilés			684	
	Salaires et traitements			29 000	
	Charges sociales du personnel			13 050	
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			8 211	5 836
CHARGES D'EXPLOITATION	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant			1 280	
	Dotations aux provisions				
	Autres charges				4
	Total des charges d'exploitation (2)			179 062	72 920
RESULTAT D'EXPLOITATION				42 162	48 559

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

30/06/2023

30/06/2022

RESULTAT D'EXPLOITATION		42 162	48 559
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers			
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER			
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		42 162	48 559
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		90
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		90
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(90)
PARTICIPATION DES SALAIRES			
IMPOTS SUR LES BENEFICES		6 324	7 790
TOTAL DES PRODUITS		221 224	121 479
TOTAL DES CHARGES		185 386	80 800
RESULTAT DE L'EXERCICE		35 838	40 679

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01072022	et clos le	30062023	Régime simplifié d'imposition	☒	Régime réel normal	☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe				☐	Si PME innovante ☐		
Adresse du service ou doit être déposée cette déclaration				Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :			
SIE de Draguignan 95, traverse Jacques-Brel CS 204 83008 DRAGUIGNAN CEDEX							
A IDENTIFICATION				B ACTIVITÉ			
Identification du destinataire				Activités exercées (souligner l'activité principale) :			
SASU A L'EAU FUITE 440 Chemin des Négadis la Perruchone 83300 DRAGUIGNAN				Travaux d'installation d'eau e			
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :				Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐			
Insp. IFU				N° dossier			
				N° Siret			
89897196500014							

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Bénéfice imposable au taux de 15 %	42 162	Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %						
2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %					
Plus-values à long terme imposables au taux de 19 %			Autres plus-values imposables au taux de 19 %	Plus-values à long terme imposables au taux de 0 %		Plus-values exonérées art.238 quindecies
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2						
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines		Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies
Entreprises nouvelles art.44 septies		Zones franches d'activité art.44 quaterdecies		Territoire entrepreneur art 44 octies A		Autres dispositifs
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %
Sociétés d'investissements immobiliers cotées						
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W						

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

- 1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
- 2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

- 1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI)
- 2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, l'adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2)

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, l'adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe ;

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé

ECF Désignation du prestataire

OGA/OMGA Viseur conventionné

Nom, adresse, téléphone : SOVATEC Draguignan Avenue de la première Armée 83300 DRAGUIGNAN 0494680651

- Professionnel de l'expertise comptable :

- Conseil :

- CGA/OMGA ou viseur conventionné : N° d'agrément

A DRAGUIGNAN le 06102023 Signature et qualité du déclarant GOURGUES NICOLAS PRESIDENT

"Certifié conforme à l'original"

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

1

Payées par la société elle-même	(a)
Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)

a société (c)

(d)

(e)

	(f)
--	-----

	(g)

total (a à h)

J

Pour les SARL

Année au cours de laquelle le versement a été effectué

à titre
de traitements
émoluments
et indemnités
proprement dits

à titre de frais de représentation,
de mission et de déplacement

Indemnités forfaitaires

Rembour- sements

Indemnités
forfaitairesRembour-
sements

100

2022

100

2023

Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impôts)		IMPOT SUR LES SOCIETES ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065		N° 2065 Bis-SD (SUITE) (2023)	
(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")					
Désignation de l'entreprise et Date de clôture de l'exercice		SASU A L'EAU FUITES 30062023			
K DIVERS		NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)			
ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION					
REMUNERATIONS		Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2022, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.			
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages			
CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)					
	Taux de 0 %		Taux de 15 % (art. 219 I a <i>ter</i> et a <i>quater</i>)		Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice					
MVLT réalisée au cours de l'exercice					
MVLT restant à reporter					
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS					
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice					
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice					

Pouvoir pour formalités

Je soussigné *Nicolas GOURGUES*,

Représentant légal de la société *SASU A L'EAU FUTES*.

Dont le numéro SIREN est 898 971 965,

Donne par les présentes pouvoir à

SA SOVATEC - Karim BOUKAYAR, 45 Avenue de la première armée - Espace Euros
- 83300 DRAGUIGNAN SIREN 304 045 362

De pour moi et en mon nom faire au Tribunal de commerce tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations au Registre du commerce et des sociétés concernant ladite société, ainsi que toute déclaration au Registre des bénéficiaires effectifs,

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

Fait à DRAGUIGNAN
Le 31 octobre 2023

Nicolas GOURGUES



A L'EAU FUTES
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 440 Chemin des Négadis - La Perruchone
83300 DRAGUIGNAN
898 971 965 RCS DRAGUIGNAN

TRIBUNAL
DE COMMERCE

20 DEC. 2023

83300 DRAGUIGNAN
N°

2023/7953

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 31 octobre 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 30 juin 2023

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2023 s'élevant à 35 838,01 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 35 838,01 euros

En totalité au compte "Autres réserves"
qui s'élève ainsi à 75 517,40 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Certifié conforme
Le Président

